

A Grenoble, le 19 décembre 2023

Monsieur Philippe LERAY  
Directeur Départemental des Finances Publiques de  
l'Isère  
8 rue de Belgrade  
38022 GRENOBLE CEDEX

Objet : Exercice du droit d'alerte

Monsieur le Directeur,

Constatant la situation préoccupante du SIP de VIENNE, nous vous informons de l'exercice de notre droit d'alerte conformément à l'article 5-7 du décret n°82-453 du 28 mai 1982.

En effet, les agents sont actuellement confrontés à de graves problèmes de sécurité dans ce service. Des infiltrations d'eau très importantes, constatées depuis au moins 4 semaines, ont imbibé les moquettes. De ce fait, la sécurité électrique n'est plus garantie, des arcs électriques pouvant, par exemple, éventuellement se produire. Les agents précisent d'ailleurs que parfois ils sentent des décharges électriques lors de la manipulation des interrupteurs.

Par ailleurs, ces infiltrations qui durent dans le temps induisent une situation insalubre. L'odeur d'eau stagnante et de moisissures dans les locaux est difficilement soutenable. Les agents se plaignent d'avoir une toux d'irritation causé par les émanations.

Dans ces conditions, cette situation crée un risque réel pour les agents du SIP de VIENNE. Leur santé physique voire mentale est actuellement mise en danger. Nous vous rappelons à cette occasion votre obligation de sécurité et de résultat.

Aussi, nous vous demandons d'inscrire ce droit d'alerte sur le registre de la Direction, de nous associer à l'enquête à laquelle vous allez procéder et d'en tenir informés rapidement les membres de la formation spécialisée de l'Isère.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques  
de l'Isère à la Formation Spécialisée

Jean-Marc GEOFFRAY  
Patricia REOLON  
Clément PEYRARD  
Maude FOUR  
Sylvain BRECHON